RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01467
Numéro SIREN : 491 761 896
Nom ou dénomination : GRANDS GARAGES DE PROVENCE - GARAGE CENTRAL

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2018 sous le numéro de dépôt A2018/004619

1068490

Dénomination :	GRANDS GARAGES DE PROVENCE - GARAGE CENTRAL
Adresse :	540 avenue de la 2e Div Blindée 30133 Les Angles - FRANCE-
n° de gestion :	2006B01467
n° d'identification :	491 761 896
n° de dépôt :	A2018/004619
Date du dépôt :	14/06/2018
Pièce :	Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 15/01/2018

1068490

6B1467
AU619

GRANDS GARAGES DE PROVENCE – GARAGE CENTRAL
Société en Nom Collectif au capital de 250 000,00 euros
Siège social : 540 avenue de la 2ème Div Blindée – 30133 LES ANGLES
RCS NÎMES 491 761 896

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le quinze janvier.

Les Associés de la société GRANDS GARAGES DE PROVENCE – GARAGE CENTRAL, Société en Nom Collectif au capital de 250 000,00 €, dont le siège social est situé 540 avenue de la 2ème Div Blindée – 30133 LES ANGLES (ci-après « ***la Société*** »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation régulière du Gérant.

Sont présents comme l'atteste la feuille de présence :

- la société GRANDS GARAGES DE PROVENCE, représentée par Monsieur Didier VIDALINC, propriétaire de	2 499 parts
- la société SOCHAUX MOTORS, représentée par Monsieur Vincent GORCE, propriétaire de	1 part
Total des parts des associés présents et représentés	2 500 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane CHLEBOWSKI, gérant.

Le Gérant, après avoir constaté que tous les Associés sont présents ou représentés, déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la convocation adressée aux associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes,
- le rapport de la Gérance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la lettre de démission de Monsieur Stéphane CHLEBOWSKI de ses fonctions de Gérant,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Gérant rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus au Gérant démissionnaire,
- Nomination d'un Gérant en remplacement du Gérant démissionnaire,
- Nomination d'un co-Gérant
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Gérant met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Stéphane CHLEBOWSKI de ses fonctions de Gérant de la Société à effet au 15 janvier 2018.

L'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur Stéphane CHLEBOWSKI pour son travail accompli tout au long de son mandat et le remercie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Damien WISNIEWSKI, demeurant 106 route de Poitiers, 86240 FONTAINE LE COMTE, en qualité de co-Gérant au 16 janvier 2018, pour une durée indéterminée.

Monsieur Damien WISNIEWSKI, présent, remercie l'Assemblée de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Didier VIDALINC, demeurant 10 rue Beaumarchais, 63000 CLERMONT-FERRAND, en qualité de co-Gérant au 16 janvier 2018, pour une durée indéterminée.

Monsieur Didier VIDALINC, présent, remercie l'Assemblée de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

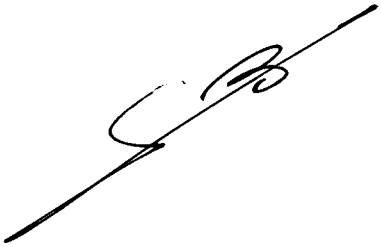
* * *

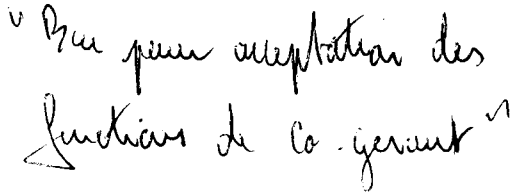
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :

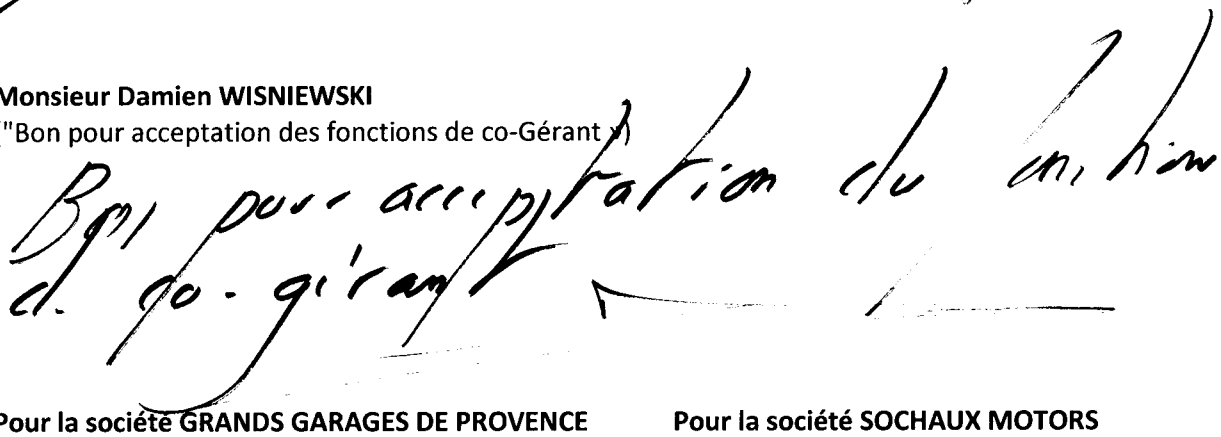
Le Gérant de séance
Monsieur Stéphane CHLEBOWSKI

Monsieur Didier VIDALINC
("Bon pour acceptation des fonctions de co-Gérant »)





Monsieur Damien WISNIEWSKI
("Bon pour acceptation des fonctions de co-Gérant »)



Pour la société GRANDS GARAGES DE PROVENCE
Monsieur Didier VIDALINC

Pour la société SOCHAUX MOTORS
Monsieur Vincent GORCE

